

**ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE  
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT N° 2024-1322  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2015-844  
DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné de ce qui suit :

- 1) Lors d'une séance tenue le lundi 8 juillet 2024, le conseil municipal a adopté le projet de règlement N° 2024-1322 modifiant le règlement de zonage N° 2015-844 de la Ville de Rouyn-Noranda, afin de notamment :
  - ajouter le « point de retour » et le « point de retour en vrac », tel que défini par le Règlement visant l'élaboration, la mise en œuvre et le soutien financier d'un système de consigne de certains contenants (L.R.Q. C.Q-2, r. 16.1), aux usages faisant partie de la classe d'usages « Commerce de vente au détail (C-1) »;
  - ajouter le « centre de retour », tel que défini par le Règlement visant l'élaboration, la mise en œuvre et le soutien financier d'un système de consigne de certains contenants (L.R.Q. C.Q-2, r. 16.1), aux usages faisant partie de la classe d'usages « Commerce à impact majeur (C-3) »;
  - ajout de l'article 133.2 « Normes d'implantation particulières aux bâtiments accessoires d'un système de consigne ».
- 2) Une assemblée de consultation publique sera tenue le **lundi 12 août 2024 à compter de 19 h 30** à la salle du conseil située au 5<sup>e</sup> niveau de l'hôtel de ville au 100 de la rue Taschereau Est, à Rouyn-Noranda.
- 3) Le projet de règlement N° 2024-1322 peut être consulté aux heures et jours normaux d'ouverture au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, au 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda.
- 4) Le projet de règlement N° 2024-1322 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 10<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2024  
et publié le 17 juillet 2024



Angèle Tousignant, greffière